

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor
Arrondissement de
Saint-Brieuc

Commune de JUGON-LES-LACS
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 novembre 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le treize novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le sept novembre, s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART (à partir de 20h54), M. Alexis POIDEVIN, M. Denis KEURMEUR.

POUVOIRS : M. Thierry LEBOUCHER a donné pouvoir à M. Eric MOISAN
Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN
M. Jean-Charles ORVEILLON a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC
M. Jean-Pierre HERVÉ a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR
Mme Stéphanie FLÉGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Absents : M. Pierre AUVRET, Mme Marie-Sergine BEZARD

Secrétaire de séance : Mme Malika TOUBLANC

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 15 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

- 2025-118- DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Des études ont été réalisées et comptabilisées au chapitre 20. Des travaux entrepris à la suite de ces études permet de les transférer au chapitre 21 ou 23 et de récupérer ainsi la TVA par le FCTVA. Il convient de prévoir les crédits nécessaires pour réaliser ces écritures par une décision modificative du budget principal ainsi :

- Budget principal :

Section INVESTISSEMENT – Dépenses : 2152-041 : 50 174.01 €	Recettes : 2031-041 : 60 564.00 €
21318-041 : 1 740.00 €	2033-041 : 2 210.01 €
2313-041 : 6 900.00 €	
2315-041 : 3 960.00 €	

- budget annexe gestion aire de camping-cars :

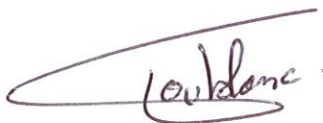
Par ailleurs, La commune doit amortir les dépenses d'investissement réalisées en 2025 sur le budget annexe gestion aire de camping-car, il convient de modifier les crédits budgétaires de ce budget de la manière suivante :

Section FONCTIONNEMENT – Dépenses : 023 : -880€	Section INVESTISSEMENT–Recettes : 021 : - 880€
6811-042 : +880€	28188-040 :+880€

Amortissement sur 1 an car petit montant (d'après délibération 2023-038)

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les décisions modificatives du budget principal et du budget annexe gestion aire de camping-car présentées ci-dessus.

Le secrétaire de séance, Mme Malika TOUBLANC



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

